

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°63 – 2016

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 135'000- pour le cofinancement du réseau agro-écologique Cœur de la Côte

Responsable : Jean Sommer

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans la zone agricole, les agriculteurs se coordonnent pour la mise en place de réseaux agro-écologiques sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Ils reçoivent alors des soutiens de la Confédération (Ordonnance sur les paiements directs), du Canton, des Communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes.

Les contrats corridors font de même, proposant aux communes et propriétaires privés, une série de mesures sur des terrains hors SAU.

Ainsi, par ces deux outils complémentaires de financement, et le développement d'un projet collectif, des objectifs biologiques (espèces cibles, résultats escomptés,...) et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre (mesures) sont fixés par les partenaires.

Dans le cadre des réseaux agro-écologiques, le but de l'ordonnance sur les paiements directs est, entre autres, de promouvoir la diversité biologique par la mise en place de Surfaces de Promotion de la Biodiversité (SPB) et par la mise en réseau de celles-ci. La mise en place d'un réseau écologique est un projet qui implique en général plusieurs exploitations agricoles permettant ainsi d'engager des mesures sur une plus vaste échelle, rendant possible un effet écologique supérieur.

Le district compte sept réseaux écologiques¹ (Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte) et bientôt deux contrats corridors (Vesancy-Versoix et Lac-Pied du Jura). Ces démarches concrétisent la mise en œuvre des lignes directrices nature, paysage et environnement du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN).

1. Démarche et suivi

Les résultats pour les réseaux Eco Terre Sainte et La Frontière, que la région soutient sur la base du Préavis n°24-12 ainsi que pour le réseau Nyon région (Préavis 42-14) sont positifs.

Concernant l'extension du patrimoine prairial avec la création d'au moins 125 hectares de prairies naturelles (avec la méthode dite Fleur de foin). Ce qui a permis la création d'un réseau d'habitats de grande qualité pour les pollinisateurs, les papillons, les orthoptères (criquets, grillons,...) ainsi que l'avifaune.

¹ Cf. carte en annexe

Pour le développement paysager, avec en plus du développement et la revitalisation de prairies, la création d'un réseau d'allées, de haies et de vergers avec plus de 10'000 plantes ligneuses (buisson, arbres fruitiers, etc.) qui ont été réalisées à ce jour.

A noter que certaines plantations ont été réalisées par des écoliers concernés par le périmètre des réseaux lors d'animations scolaires. Les écoliers, ont participé à plus de 25 sorties scolaires lors de l'année 2015.

2. Le réseau agro écologique COEUR DE LA CÔTE

Le réseau agro écologique Cœur de la Côte (RE OQE CDC) a pour ambition de constituer un projet pilote vaudois en matière de biodiversité dans les vignes. A ce titre, plusieurs types de mesures sont spécialement destinés à favoriser les espèces cibles et caractéristiques du réseau.

Le réseau Cœur de la Côte constitue un projet cohérent, d'ampleur régionale, agissant sur la qualité du paysage, la biodiversité et les ressources locales. Il comprend plusieurs grands secteurs de surfaces de valeur supérieure : le Delta de la Promenthouse-Villas Prangins ; l'arborisation ancienne et les prairies sèches le long des rives du Léman et les milieux secs des pentes de la Côte comprenant des vignes.

Il contribue à la mise en œuvre du Réseau écologique cantonal (REC) par l'amélioration de la quantité et la qualité des habitats de la faune et de la flore en fonction des potentialités locales et des enjeux régionaux.

Le périmètre proposé recouvre tout ou partie des territoires de 11 communes du district de Nyon, à savoir Begnins, Bursinel, Bursins, Dully, Gilly, Gland, Luins, Vich, Vinzel, Rolle, Tartegnin. Le réseau CDC est contigu aux projets de réseaux écologiques Nyon Région, La Frontière et La Serine, avec une surface totale de 2300 ha.

Sur le plan paysager, le périmètre est marqué par le vignoble inscrit en tant que *sites et monuments naturels d'importance nationale* dans l'Inventaire Fédéral du Paysage (IFP). Le lien entre le Piémont jurassien et le lac est principalement assuré par quelques cours d'eau: la Serine, le Lavasson et le Flon de Vincy, cours d'eau restés à ciel ouvert et qui n'ont été que partiellement canalisés ou mis sous tuyaux. Deux infrastructures majeures, à savoir l'autoroute A1 et la ligne ferroviaire des CFF imposent à ces modestes cours d'eau des coupures importantes qui contribuent au fractionnement de ce territoire.

Les objectifs biologiques généraux du RE OQE CDC sont coordonnés avec ceux du Contrat corridors du périmètre Lac-Pied du Jura, à savoir pour les réseaux agro écologiques, des mesures sises sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) et pour le contrat corridors des mesures sises sur des terrains hors SAU.

Il s'agit notamment de :

- Renforcer les liaisons biologiques et les biotopes d'importance prioritaire existants
- Créer de nouvelles liaisons biologiques
- Préserver, revitaliser, renforcer et relier les cordons boisés, les vergers et l'arborisation ancienne encore présents dans le périmètre.
- Augmenter la biodiversité dans le vignoble.
- Conserver et amplifier le patrimoine prairial local traditionnel.

Réseaux agro-écologiques	Nb communes ²	SA ³ (en ha)	SAU ⁴ (en ha)	%	Nb agriculteurs/réseau	Nombre d'agriculteurs / périmètre	%
ECO-TS	8	1'325	890	67	25	44	57
Frontière	15	4'541	2'348	52	74	130	57
Nyon région	10	2'351	1'520	65	38	51	75
Cœur de la Côte	11	2'400	1'540	64	27	91	30
La Côte	3	En cours					
Serine	3	954			38	41	93%
Balcon du Léman	3	800			30	32	94%

3. Financement

Des contributions financières (Canton, Confédération) sont prévues pour les SPB (surfaces de promotion de la biodiversité) dont la composition floristique est riche (qualité) ou qui font partie d'un réseau écologique. Pour ce faire, les agriculteurs qui s'associent dans un réseau doivent constituer un dossier de candidature pour mobiliser ces soutiens.

Le Conseil régional a approuvé le principe d'un soutien conjoint par les communes territoriales et par la Région pour la phase d'élaboration et de mise en place des réseaux agro-écologiques (préavis n°24-12). Le soutien du Conseil régional est subsidiaire et paritaire à celui des communes. Le soutien des communes, correspondant à CHF 1.50/hab. pour l'ensemble des mesures prises sur leur territoire, est équitable pour tous les réseaux. Il faut relever que souvent les agriculteurs peuvent avoir des terres réparties sur plusieurs réseaux⁵, il est donc essentiel que le soutien des communes soit calculé de manière analogue dans tous les réseaux.

Les 11 communes territoriales ont d'ores et déjà confirmé leur participation au réseau Cœur de la Côte. Le Canton de Vaud et de la Confédération ont également validé leur soutien⁶.

Actuellement, les réseaux d'Eco Terre Sainte, Frontière et Nyon région reçoivent des soutiens de Régionyon pour la mise en œuvre.

² Certaines communes et certains agriculteurs peuvent être à cheval sur deux réseaux

³ Surface agricole du périmètre

⁴ Surface agricole utile des membres du réseau

⁵ Dans ces cas-là, le versement de la commune est partagé entre les réseaux en tenant compte de la part relative des surfaces agricoles dans chaque réseau. La commune ne paie qu'une seule fois.

⁶ L'engagement de la confédération et du canton est conditionné au rapport de plus de 50% SAU/SA

Engagements TTC		Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)	Communes territoriales	Régionyon
Eco Terre Sainte sur 4 ans (2012-2016)	Préavis 24-12	1'130'906.00	942'276.00	94'315.00	94'315
Frontière (2012-2017)	Préavis 24-12	1'249'944.00	1'012'300.00	118'822.00	118'822
Nyon région (2014-2019)	Préavis 42-14	695'200.00	343'200.00	186'000.00	166'000
Cœur de la Côte (2016-2021)	Préavis 63-16	639'875.00	369'875.00	135'000.00	135'000
	Cumul engagements	3'715'925.00	2'667'651.00	534'137.00	514'137.00
	%	100.00%	71.79%	14.37%	13.84%

2.1 Financement réseau Cœur de la Côte

Le soutien financier demandé au Conseil régional pour le réseau Cœur de la Côte s'élève à **CHF 27'000** par année, soit **CHF 135'000.-** sur 5 ans. L'enveloppe annuelle est libérée sur présentation des factures des travaux effectués. La Région est également renseignée sur le dispositif de suivi mis en place par le canton pour évaluer la qualité des meures écologiques.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CHF 27'000.-				

Pour la Ville de Gland, sa participation est pondérée en fonction des surfaces concernées par le réseau Cœur de la Côte par rapport à celles concernées par le réseau Nyon Région.

Pour la Commune de Vich à cheval sur le réseau Frontière, Nyon région et Cœur de la Côte, le financement est également pondéré entre les trois réseaux⁷.

⁷ Cf. annexes 1 et 2 Budget prévisionnel et plan de financement

4. Conclusion

Les réseaux agro-écologiques initiés par les agriculteurs sont des démarches importantes à plus d'un titre pour notre région. Grâce à eux, plusieurs objectifs du Plan directeur régional seront atteints. Les mesures proposées dans ce contribuent de manière efficace à la préservation de la biodiversité.

De plus les mesures engagées contribuent à préserver le paysage et même à l'enrichir. Ce type de démarche est apprécié de la population et contribue à l'attractivité majeure de la région. Le soutien du Conseil régional demeure subsidiaire et s'inscrit en complément de l'effort fourni par les communes territorialement concernées.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction n°63-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 135'000.-
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 135'000.- en faveur du réseau écologique Cœur de la Côte
- d'imputer le montant total de CHF 135'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 28 janvier 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes : Annexe 1_Plan de financement ; Annexe 2_budget prévisionnel du réseau Cœur de la Côte ; Annexe 3_carte des réseaux agro-écologiques

	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	Membres Association RE CDC		Canton (SSFN-CCFN)		Canton (AF/SDT)		Communes		Région Nyon		Autres
							%		%		%		%		%		
Phase 1 de réalisation																	
Coordination générale et gestion du RE CDC																	
Direction générale	4000	4000	4000	4000	4000	20'000	12000	60.0%	0	0%			4'000	20%	4'000	20%	
Administration générale	1000	1000	1000	1000	1000	5'000	3000	60.0%	0	0%			1'000	20%	1'000	20%	
Coordination générale (recherche de fonds, synergies avec d'autres projets, liens avec communes, écoles, communication, promotion, etc.)	10'800	10'800	7'800	7'800	7'800	45'000	9'900	22%	0	0%			16'763	37%	16'763	37%	
Sensibilisation, encadrement administratif et conseil sur la mise en œuvre des mesures paysagères et biologiques des SPB	8'320	8'320	8'320	8'320	8'320	41'600			14'560	35%			13'520	33%	13'520	33%	
Gestion données et intégration des résultats des suivis biologiques et milieux naturels	1'000	2'500	1'000	1'000	2'500	8'000	800	10%	0	0%	2'640	33%	2'280	29%	2'280	29%	
Bilans annuels, intermédiaire et final	3'000	5'000	3'000	3'000	5'000	14'000	1'400	10%	0	0%	4'620	33%	3'990	29%	3'990	29%	
Matériel et déplacement (forfait)	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	10'000			0	0%			5'000	50%	5'000	50%	
Mise en œuvre du RE CDC																	
Encadrement technique et animation de la mise en œuvre des mesures paysagères et biologiques de 388 SPB (état 14.04.2013) dont organisation de plantations et semis FDF et biodiversité dans les vignes pour 80 SPB (45 ha).	14'100	14'100	14'100	14'100	14'100	70'500			0	0%	23'265	33%	23'618	34%	23'618	34%	
Ensemencement de prairies FdF (80 SPB, 45 ha)	16'000	16'000	16'000	16'000	16'000	80'000	80'000	100%	0	0%			0	0%	0	0%	
Plantation de Buissons (4000 bul)	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	30'000			0	0%	9'900	33%	10'050	34%	10'050	34%	
Plantation de FHT (300)	10'800	10'800	10'800	10'800	10'800	54'000			0	0%	17'820	33%	18'090	34%	18'090	34%	
Plantation d'arbres indigènes (30)	2'220	2'220	2'220	2'220	2'220	11'100			0	0%	3'663	33%	3'719	34%	3'719	34%	
Plantation de Noyers / Châtaigniers (100)	4'500	4'500	4'500	4'500	4'500	22'500			0	0%	7'425	33%	7'538	34%	7'538	34%	
Entretien des plantations fixes																	
Entretien des plantations fixes sur trois ans	18'360	18'360	18'360	18'360	18'360	91'800	61'506	67%	0	0%	30'294	33%					
Suivis biologiques	800	2'500	800	800	2'500	7'400	4'958	67%	0	0%	2'442	33%	0	0%	0	0%	
TOTAL 1 : Réalisation du RE CDC selon projet 2013	102'900	108'100	99'900	99'900	105'100	510'900	173'564		14'560		102'069		109'566		109'566		0
Développement du RE CDC																	
Intégration de nouveaux membres au RE CDC (15), réalisation de dossiers personnels, coordination avec l'administration cantonale (Sagr+Dir. Biodiv +SDT)	20580	21620	19980	19980	21020	103'180	38'177	37%	2'940	3%	20'614	20%	20'636	20%	20'636	20%	
Adaptations et changements des mesures des membres	5145	5405	4995	4995	5255	25'795	10'318	40%	735	3%	5'153	20%	4'798	19%	4'798	19%	
TOTAL 2 : Développement du RE CDC	25'725	27'025	24'975	24'975	26'275	128'975	48'495		3'676		25'767		25'434		25'434		0
Part du financement total en termes relatifs							34.7%		2.8%		20.0%		Forfait (CHF/hab)		Forfait (CHF/hab)		0.0%
TOTAL GÉNÉRAL : Réalisation complète du RE CDC						639'875	222'059		18'236		127'836		135'000		135'000		0

ANNEXE 2 : PROPOSITION DE RÉPARTITION INTERCOMMUNALE ET DU CONSEIL RÉGIONAL

RE OQE COEUR DE LA COTE						
	Communes	Population 2014 (Stat. VD)	Franc par habitant souhaité	Surface	Part relative	Contribution par année souhaitée
5704	Begnins	1698	1.50	213	1.000	2547.00
5852	Bursinel	471	1.50	178	1.000	706.50
5853	Bursins	764	1.50	250	1.000	1146.00
5855	Dully	612	1.50	165	1.000	918.00
5857	Gilly	1074	1.50	618	1.000	1611.00
5721	Gland	12482	1.50	404	0.486	9102.40
5858	Luins	608	1.50	230	1.000	912.00
5861	Rolle	5900	1.50	120	1.000	8850.00
5862	Tartegnin	228	1.50	57	1.000	342.00
5732	Vich	763	1.50	38	0.242	283.18
5863	Vinzel	352	1.50	65	1.000	528.00
<i>Total soutien communal annuel souhaité</i>						26946.08
Total soutien communal souhaité sur 5 ans						134730.41
Participation paritaire arrondie du Conseil régional						135'000.00

